

RÉSIDENCE L'OISEAU DES MERS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin d'assurer le confort, la sécurité et la tranquillité de l'ensemble des résidents, il est demandé à chaque occupant de respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.

1. Accueil et respect des lieux

- Les appartements doivent être utilisés conformément à leur destination (hébergement temporaire).
- Il est formellement interdit de **déplacer les meubles, objets ou ustensiles d'un appartement à un autre**.
- Chaque logement doit être laissé propre et en bon état. Toute détérioration fera l'objet d'une facturation.
- Les poubelles devront être jetées fréquemment.

2. Animaux

- **Les animaux, quels qu'ils soient, sont strictement interdits** dans l'ensemble de la résidence, y compris les parties communes et extérieures. Toute personne arrivant avec un animal ou tentant de le cacher se verra l'accès à la résidence refusé.

3. Tabac

- **Il est interdit de fumer** dans les appartements, les parties communes intérieures et aux abords immédiats des bâtiments (balcons, fenêtres ouvertes, escaliers...).
- Une tolérance est permise sur les terrasses privatives. Merci d'utiliser les cendriers prévus à cet effet. Ne pas jeter les mégots au sol sur les terrasses et dans les parties communes.
- En cas de non-respect, des frais de désodorisation seront facturés (minimum 150 €).

4. Nuisances sonores et fêtes

- Les **fêtes, rassemblements festifs ou bruyants** sont formellement interdits.
- Les résidents sont tenus de respecter le **calme à toute heure** et particulièrement entre **22h00 et 8h00**.
- Tout comportement pouvant troubler la tranquillité d'autrui (musique forte, cris, déplacements bruyants, etc.) est proscrit.

5. Sécurité

- Il est interdit d'entraver les dispositifs de sécurité.
- L'usage de bougies, d'encens ou de tout appareil à flamme nue est interdit dans les logements.

6. Accès et visiteurs

- **Nous attirons votre attention sur le fait que tous les appartements de l'immeuble sont accessibles uniquement par escaliers ou marches, extérieurs. En conséquence, l'accès n'est pas adapté aux personnes nécessitant un déplacement sans marches (ex. fauteuil roulant).**
- L'accès aux logements est strictement réservé aux personnes inscrites lors de la réservation.
- Toute personne étrangère non déclarée devra être signalée à la direction et pourra se voir refuser l'entrée.

7. Clés

Les clés devront être mises dans leur boîte à clé à chaque fois que vous sortez afin d'éviter de les perdre. **En cas de perte des clés**, leur remplacement sera **entièrement à la charge du locataire**. Toute **intervention d'un professionnel** (serrurier, dépanneur, etc.) liée à la perte ou à l'oubli des clés sera **facturée au locataire, sans exception**. Merci donc de veiller à toujours bien **fermer et conserver les clés dans leur boîte à clés**.

8. Produits d'accueil

- Lors de votre arrivée, **des produits d'accueil sont mis à votre disposition** dans le logement :
 - Savon, gobelets
 - Éponge, lavette
 - Produit d'entretien
 - Papier toilette
 - Tablettes lave-vaisselle
 - Liquide vaisselle
 - Tablettes pour le linge
 - Sac poubelle
 - Dosettes à café
- Ces articles sont fournis **à titre de bienvenue et en quantité limitée**.
- Pour le reste du séjour, **il appartient au locataire de se réapprovisionner selon ses besoins**.
- Une bouteille de vin des Sables vous est offerte à votre arrivée, nous espérons que cela vous fera plaisir. Nous rappelons que « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération ».

9. Ménage, draps et serviettes

- Lors d'un séjour d'une semaine et plus, un ménage est prévu chaque semaine. Afin de faciliter le travail de la femme de ménage, merci de mettre vos serviettes et draps aux pieds du lit. Un message vous sera envoyé la veille pour vous prévenir.
- Les draps et serviettes sont inclus dans votre location. Vos lits seront faits à votre arrivée.
- Le ménage de fin de séjour est compris dans votre location

10. Parasol

- Merci de refermer vos parasols lorsque vous sortez, afin d'éviter qu'il se casse ou s'envole avec le vent.

11. Stationnement des véhicules

- Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements prévus à cet effet.
- **Chaque véhicule doit être garé correctement dans une seule place de stationnement**.
- Il est **strictement interdit d'occuper deux places** ou de gêner la circulation des autres véhicules.
- Tout véhicule mal garé pourra être signalé et faire l'objet d'un enlèvement à la charge du propriétaire du véhicule.

12. Stationnement des vélos

- **Les vélos doivent être rangés exclusivement dans les racks à vélos prévus à cet effet**.
- Il est **formellement interdit de stationner ou de laisser les vélos dans les parkings, devant les appartements, ou dans les parties communes**.
- Tout vélo laissé hors des emplacements dédiés pourra être déplacé ou retiré sans préavis.

13. Fontaine et parties communes

- **Il est formellement interdit de jeter tout objet dans la fontaine**, quelle qu'en soit la nature.
- **Il est interdit de s'asseoir, stationner ou se rassembler dans les parties communes** (cours, allées, devant les appartements, autour de la fontaine).
- Ces espaces sont destinés à la circulation et au bon fonctionnement de la résidence, et non à un usage de détente ou de regroupement.
- **Il est strictement interdit de laisser tout objet personnel dans les parties communes** (devant les portes, dans les allées ou escaliers).
Cela inclut notamment :
 - **Chaussures**, tongs, serviettes, sacs de plage
 - **Courses**, sacs de provisions, packs d'eau
 - **Vos poubelles**
 - Équipements encombrants ou mouillés (matelas gonflables, parasols, glacières, etc.)
 - Le linge ne devra pas être étendu sur les barrières de sécurité des logements. Un étendoir est prévu à cet effet.
 - Les parties communes doivent rester dégagées en permanence pour des raisons de **sécurité, d'hygiène et d'esthétique**.
 - Tout objet laissé dans les zones interdites pourra être retiré sans préavis.

14. Gestion des déchets

- **Les poubelles et les bouteilles en verre ne doivent en aucun cas être laissées devant la porte des appartements**, ni dans les parties communes.
- Il est demandé de **jeter régulièrement les déchets** afin de préserver l'hygiène et d'éviter les nuisances.
- Des **conteneurs sont à disposition sur le parking situé Place des Gardians**.
- Nous avons mis à votre disposition des sacs de tri de couleur pour vos déchets. Le point de **collecte volontaire** le plus proche se situe **Place René Masson**, lorsque vous sortez du parking de la résidence, vous allez toujours tout droit, vous passez la Rue des Félibres et accédez directement au point de collecte (à moins de 100 mètres de la Résidence).
- Merci de remettre les sacs de tri vides, propres et à leur place lors de votre départ.

15. Utilisation des canapés

- **Il est interdit de dormir sur les canapés** (même de manière ponctuelle).
- Il est demandé de **protéger les canapés avec une housse ou un drap si nécessaire**. Un plaid ou une housse seront mis à votre disposition afin de les protéger.
- **Il est interdit de manger ou de boire sur les canapés**, afin de préserver le mobilier et d'éviter les taches.
- Tout dommage constaté fera l'objet d'une retenue sur la caution.

16. Entretien des plantes

- **Les plantes présentes dans ou autour des logements doivent être arrosées régulièrement par les occupants**, en particulier lors des fortes chaleurs.
- Merci de veiller à ne pas trop arroser pour éviter les débordements ou l'humidité excessive.

- Si une plante semble malade ou desséchée malgré les arrosages, merci de le signaler à la direction.

17. Économie d'énergie et respect de l'environnement - Écogestes

- Merci de **respecter l'environnement en éteignant les lumières, le chauffage et l'eau lorsque vous quittez les lieux** ou lorsque vous n'en avez pas besoin.
- Veuillez utiliser ces ressources avec modération afin de **préserver la planète** et de contribuer à la gestion durable de la résidence.

18. Arrivée, départ et état des lieux

- Les arrivées ont lieu **entre 16h00 et 19h00**, sauf accord préalable.
- **L'accueil est assuré par les propriétaires**, qui effectuent la remise des clés et l'état des lieux d'entrée.
- En cas d'arrivée en dehors de ces horaires, une **boîte à clés sécurisée est mise à disposition**, avec un code transmis le jour même.
- Dans ce cas, les formalités (vérification d'identité, état des lieux, consignes, etc.) seront régularisées dès le lendemain matin.
- Il est demandé aux occupants de **signaler immédiatement toute anomalie ou dysfonctionnement constaté à leur arrivée**.
- Lors du départ, **maximum 10h00 du matin**, les poubelles doivent être jetées, les draps et serviettes déposés aux pieds du lit, la vaisselle faite et/ou mise en route du lave-vaisselle. Le réfrigérateur vidé. Le logement doit être rendu dans un état de propreté convenable.
- Les clés doivent être remises dans leur boîte à clés.
- **Tout objet manquant, détérioré ou abîmé sera remplacé à l'identique par le locataire ou facturé** au locataire.

⚠ **Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'expulsion immédiate sans remboursement**, ainsi que la facturation des dégradations ou prestations supplémentaires induites. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.

Jeanie et Thibault MENA